



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 12

En exercice : 17

Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI VINGT JUILLET**

le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19 heures, sous la présidence de **Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 juillet 2023**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, ~~TURPIN Sylvie~~, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, ~~de LACOUR SUSSAC Hugues~~

Absents : de LACOUR SUSSAC Hugues., AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : Sylvie TURPIN à Jean-Louis BOITIER, Nicolas FOUCHER à Josselyne GAGNADRE, Martine AUTIN à Céline BLAIS

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

DE 057-2023/07-002 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°2 – COMMUNE

Suite à la prise en charge de la Décision Modificative N°1 (DE 040-2023/05-002) concernant le budget de la commune, il apparaît que la somme de 150€ constatée en dépassement de résultat de fonctionnement reporté lors du budget primitif, a de nouveau été reprise en augmentation crédits au lieu d'être en diminution.

La somme de 300€ doit donc être notifiée au chapitre des dépenses de Fonctionnement sous l'article 6288 (011) ainsi qu'en négatif au chapitre des recettes de Fonctionnement sous l'article 002 (002)

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6288 (011) : Autres	-300,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement	-300,00
Total dépenses :	-300,00	Total recettes :	-300,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

➤ ***ACCEPTE les modifications budgétaires tel que proposées***



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023 0725-DECS7.20230702-DE
Date de l'accusé de réception préfecture	25/07/2023
Délibération affichée le	mardi 25 juillet 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr